

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.264

L'An deux Mille Dix, le 15 novembre à 17 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 novembre 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 novembre 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, conseillers municipaux,

ETAIENT REPRESENTES : M. SIMONNET représenté par M. QUENTIN
M. BESSON représenté par M. GIRAUD
Mme DESCHANP représentée par Mme ROY
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. FILOCHE
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. PATRUX représenté par M. REVOLAT
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. MEGLIO, M. SERVIT.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 30

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE – - RENOVATION DES
VOUTES DU PORT DE PLAISANCE

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITE

Par délibération du 22 juin 2007, le conseil municipal de la commune de Royan a décidé de procéder à la rénovation des Voûtes du port de plaisance.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a confirmé que l'opération envisagée est éligible à l'attribution d'un fonds de concours par la communauté d'agglomération et demande de fournir le plan de financement, ainsi que le montant de chacune des subventions notifiées.

Le coût total de cette opération s'élève à :

ESTIMATIONS	MONTANTS
Montant total de l'opération	4 847 796,00 € H.T.
<i>SUBVENTIONS ACCORDEES</i>	
FISAC	265 300,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS	265 300 ,00 € T.T.C.
RESTE A LA CHARGE DE LA COMMUNE	4 582 496 ,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des finances,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter l'octroi du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la rénovation des Voûtes du port de plaisance de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 novembre 2010

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD



MAIRIE DE ROYAN CABINET DU MAIRE
Reçu le 16 OCT. 2010
N° 2509

MONSIEUR DIDIER QUENTIN
MAIRE DE ROYAN
80 AVENUE DE PONTAILLAC
17200 ROYAN

AIDE ET CONSEIL AUX MAIRES

Affaire suivie par Frédéric BLAIN

N. Réf. : 2010/FB-MG/35

Objet : Fonds de concours
Rénovation des voutes du port de plaisance

Royan, le vendredi 8 octobre 2010

Monsieur le Maire,

Didier

Vous avez sollicité l'intervention de la Communauté d'Agglomération au titre des fonds de concours pour la rénovation des voutes du port de plaisance.

L'opération envisagée est éligible à l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération, conformément aux critères définis par délibérations du conseil communautaire du 22 juin 2007 et du 3 mars 2008.

Ce fonds de concours permettrait à la commune d'obtenir une participation financière maximale de 20% de la part résiduelle restant à sa charge. Il est précisé que le montant du fonds de concours est plafonné à 150.000 € par projet.

Préalablement à toute décision du conseil communautaire, le conseil municipal doit se prononcer sur la demande d'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération en indiquant le plan de financement et la mention des montants des subventions notifiées.

Dès que vous m'aurez fait parvenir, avant le 22 novembre 2010, la délibération (projet ci-joint), je ne manquerai pas de solliciter l'avis de la commission compétente, et la décision du conseil communautaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à toi

LE PRÉSIDENT



Jean-Pierre Tallieu
JEAN-PIERRE TALLIEU